

# Conseil Municipal

*Séance publique du 13 septembre 2023 à 18 H*

## Liste des délibérations prises

*Affichée le 21 septembre 2023 et publiée sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter  
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire.

### Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI - Yann PRIOUT - José TOMICO

### Membres excusés :

Mesdames Angéline CAUVIN – Régine DEREPAAS - Emmanuelle HOFFMANN - Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS) - Mélanie THEUNIS (pouvoir à Sandrine MOSCONI)

M. Gilles FIGHIERA (pouvoir à Yann PRIOUT) - Bastian MELLINGER (pouvoir à Mme Martine ALBERTI)

*Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H*

### Secrétaire :

M. Franck EMELINE, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

\* \* \*

# ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Point sur les dossiers instruits en procédure :

○ Chaudière à noyaux d'olive

Dans le cadre du litige se rapportant à l'installation d'une chaudière, au titre du programme de mutualisation du chauffage du groupe scolaire et de la salle multisport avec une chaudière aux combustibles «noyaux d'olives», une procédure amiable est actuellement en cours pour obtenir le remplacement du matériel installé.

Une nouvelle expertise se tiendra le 11 octobre 2023.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice si besoin était, dans ce cadre.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Plateforme – accès cimetière

Le Maire expose au conseil municipal l'intérêt collectif que revêt les travaux de création d'une plateforme et d'un accès sur le haut du cimetière communal.

La mise en œuvre de ce projet comporte des contraintes techniques qui nécessitent une emprise partielle de 27 m<sup>2</sup> (partie de la parcelle cadastrée Section B n° 424) sur la propriété de Mme Elisa LAUGIER et de M. Anthony DAGON.

Une première offre portant sur une indemnisation d'un montant de 4 000 € ayant été rejetée cet été, M. le Maire leur a adressé un courrier très récemment les informant que la Municipalité consentait à un effort financier supplémentaire, tout en prenant néanmoins les précautions qui s'imposent en matière d'utilisation de l'argent public, en leur proposant la somme de 7 000 €. Ce montant correspond sensiblement à l'évaluation des aménagements de compensation qui leur ont été proposés.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Acquisition foncière :

- Parcelles cadastrées lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 239 et 240, pour une contenance totale de 2 560 m<sup>2</sup>, propriété de Mme et M. Tanguy LE FRAPER DU HELLEN

Dans le cadre de la volonté municipale visant à créer un parking pour les locataires des résidences «Sainte-Anne», sur le terrain appartenant à Mme et M. Tanguy LE FRAPER DU HELLEN, M. le Maire informe le Conseil de l'avis favorable de cette famille sous réserve du prix proposé et que la Municipalité procède à l'acquisition des 2 parcelles dans leur entièreté.

A ce titre, il convient de solliciter de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes Brigade des Evaluations Domaniales – une estimation de la valeur vénale desdites parcelles

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Sécurisation des manifestations au regard des dispositions du Plan Vigipirate (niveau «Sécurité renforcée – Risque attentat» applicable depuis le 21/06/2023)

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des A.M

Considérant la nouvelle posture Vigipirate «été – automne 2023» active depuis le 21 juin 2023 et le maintien de l'ensemble du territoire national au niveau «*sécurité renforcée - risque attentat*», le Conseil Municipal décide d'avoir recours à 4 agents de sécurité pour le marché des Bulles de Noël qui se déroulera, cette année, le dimanche 3 décembre.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de solliciter le soutien financier mis en place par M. le Président du Conseil Départemental afin que soit subventionné, au hauteur de 70 %, les frais liés à cette présence. Le coût dépense s'élève à la somme de 850.08 € TTC.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Métropole Nice Côte d'Azur :

- Modification des statuts portant sur le transfert de son siège

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur portant sur le transfert de son siège à l'adresse suivante :  
Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 NICE

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Petite enfance :

- Micro-crèche «Les Petits Soleils» - mise à jour du règlement de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la micro-crèche «Les Petits Soleils», avec une application par effet rétroactif au 1er janvier 2023. Il s'agit d'une refonte de l'existant imposée par la CAF/PMI, pour se calquer sur les modèles nationaux.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Location des salles communales – modification du règlement intérieur :

Suite à une réunion de travail entre élus en mairie, il a été proposé de modifier le règlement intérieur se rapportant à la location des salles communales pour y intégrer le versement d'un chèque de caution - d'un montant de 50 € - qui sera encaissé si le ménage de la salle n'a pas été effectué après la mise à disposition.

Pour ce faire, un état des lieux sera dressé pour chaque location, en présence de Mme Marie-Thérèse MORINA, Adjoint au Maire, accompagnée par un agent communal, lors de la remise des clefs.

Le contrôle s'effectuera à la restitution des clefs.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

La séance est levée à 19 H

Le Maire  
Yann PRIOUT

